

Investissement en immobilier d'entreprise

Objet :

Favoriser la création d'emplois en aidant financièrement la construction, l'extension ou la réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir des activités économiques.

Bénéficiaires :

Entreprises en développement ayant un projet à 5 ans entraînant des création d'emplois.

Modalités :

Le dossier est disponible auprès du Conseil général.

L'aide est versée directement à l'entreprise ou par l'intermédiaire d'un organisme de crédit bail immobilier.

La subvention est calculée au cas par cas en fonction de l'investissement et des emplois créés. Elle doit respecter la réglementation européenne concernant les aides aux entreprises et en particulier le règlement de « minimis ».

+ d'info :

Direction du Développement des Territoires
Service du Développement Économique et du Tourisme
Tel : 03.44.06.66.78
www.oise.fr